

MISE À JOUR SUR L'ENVIRONNEMENT AUX ÉTATS-UNIS



PONT INTERNATIONAL
**GORDIE
HOWE**
INTERNATIONAL BRIDGE

L'Autorité du pont Windsor-Détroit (APWD), le Michigan Department of Transportation (MDOT), et Bridging North America (BNA) s'engagent à protéger l'environnement sur le site du Pont international Gordie-Howe et ses environs. Une approche diversifiée est mise en œuvre pour limiter tout effet négatif potentiel sur l'environnement naturel, les ressources culturelles et les résidents et entreprises à proximité. Au moyen d'inspections quotidiennes, plusieurs composantes environnementales intégrées sont régulièrement évaluées afin de déterminer l'efficacité des mesures actuelles et d'orienter les aménagements à venir. Sur les sites canadien et américain du projet, un certain nombre de catégories d'impacts environnementaux ont été identifiées pour la surveillance et l'atténuation pendant toute la durée de vie du projet, conformément aux engagements pris dans le rapport d'évaluation environnementale et rapport d'évaluation environnementale au Canada et la déclaration finale d'impact environnemental) et au rapport de décision aux États-Unis.

QUOI DE NEUF?

Lisez ci-dessous la plus récente mise à jour trimestrielle sur la protection de l'environnement aux États-Unis. Ces renseignements couvrent les activités du 1er octobre au 31 décembre 2021.

- La phase 2 du programme de surveillance des vibrations se poursuit. Le programme a été lancé en janvier 2021 auprès de 120 propriétés situées à moins de 150 pieds de zones de construction spécifiques. Apprenez-en plus sur le programme de surveillance des vibrations.
- La consultation sur les murs antibruit a eu lieu en janvier 2022. Les habitants des « résidences bénéficiaires » (résidences pour lesquelles une analyse informatique a montré qu'elles bénéficiaient d'une réduction du bruit) ont voté pour ou contre la construction de murs antibruit. Les résidents ont voté « oui » en faveur des trois murs antibruit. Les murs antibruit devraient être installés aux trois endroits déterminés dans le cadre de l'étude sur le passage international de la rivière Détroit et de la réévaluation de l'énoncé final des incidences environnementales achevée en 2018.
- Des inspections régulières de la qualité de l'eau et des mesures de contrôle de l'érosion du sol et des sédiments ont été menées dans l'ensemble des zones de construction actives, en coordination avec le ministère des Transports du Michigan (MDOT). Des mesures supplémentaires, notamment le balayage des routes, ont été mises en œuvre pour minimiser les rejets vers les routes adjacentes. Des nattes pour terrains boueux, des ralentisseurs sonores ou des approches en pierre aux entrées et aux sorties ont été maintenus.
- L'échantillonnage des matériaux d'excavation s'est poursuivi. Les matériaux ont été réutilisés sur l'ensemble du site pour la mise en place de remblais de surcharge afin d'accélérer la consolidation du sol.
- L'enlèvement du sol, l'échantillonnage et les tests de contamination se poursuivent sur tous les terrains du point d'entrée et de l'échangeur de l'I-75.
- Conformément aux exigences de l'évaluation environnementale, la surveillance du bruit et des vibrations, des matériaux d'excavation et des déchets dangereux se poursuit sur l'ensemble du site. Les mesures d'atténuation requises ont été mises en œuvre.
- La surveillance continue de la qualité de l'air et des mesures d'atténuation comme la pulvérisation d'eau se poursuivent sur l'ensemble du chantier pour minimiser la production de poussière. La consultation réglementaire se poursuit pour répondre aux exigences nécessaires.
- Chapitre 55 Contrôle de la pollution de l'air - Le 26 janvier 2022, un permis préliminaire a été délivré en vue de recueillir les commentaires du public. Une rencontre publique a eu lieu le 1er mars 2022. En raison du nombre de commentaires du public, BNA a demandé une extension de la règle 206 pour permettre à EGLE de répondre aux commentaires. La réponse officielle d'EGLE est attendue pour le 15 avril 2022.
- Les eaux pluviales sur le chantier de construction sont prises en charge au moyen d'une série de bassins de gestion des eaux pluviales temporaires et conformément aux exigences réglementaires.
- La conception paysagère continue à être élaborée en coordination avec le MDOT.